



## Table des matières

I.	PRESENTS .....	2
II.	SYNTHESE .....	4
1.	Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 5 février 2024 .....	4
	Rapports regroupés du n° 2 au n° 8 – Comptes de Gestion .....	4
	Rapports regroupés du n° 9 au n° 15 – Comptes Administratifs .....	4
	Rapports regroupés du n° 16 au n° 22 – Affectations des Résultats .....	4
	Rapports regroupés du n° 23 au n° 29 – Budgets Supplémentaires .....	5
30.	Budget Supplémentaire 2024 – Budget Consolidé .....	5
31.	Frais de déplacement Vélo maritime Eurovélo 4 - Comité de Pilotage le Mont Saint-Michel .....	5
32.	Gestion du Personnel .....	6
1.	Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Somme .....	6
2.	Prime Exceptionnelle Pouvoir d'achat (PEPA) .....	6
3.	Création d'emploi Animateur Natura 2000 – Service Environnement .....	6
33.	Saint-Valery-sur-Somme - Aménagement d'une aire naturelle de stationnement en entrée de ville /Avenant n°1 au lot n°1 Voirie et réseaux divers .....	7
34.	ZAC Frange Nord de Quend - Avenant au Protocole avec HOMA Groupe .....	7
35.	PAPI - Signatures d'avenants .....	8
1.	Marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement des Bas-Champs et Somme-Authie (sous système Authie-Sud) - Lot n°2 : Système d'endiguement Somme – Authie - Avenant n°7 .....	8
2.	Actualisation du diagnostic de vulnérabilité aux inondations du territoire, dans le cadre du PAPI n° 2 et de la stratégie littorale « Bresle-Somme-Authie » - Avenant n° 1 .....	8
36.	- Accompagnement dans la démarche de labellisation - Green Destination .....	8
37.	Service Environnement, pôle Gestion des Milieux Naturels - Campagne de chasse 2023-2024 / Paiement des bracelets .....	9
38.	Parc du Marquenterre - Valorisation paysagère et gestion des accès et des flux - Passations d'avenants .....	10
1.	Avenant n°1 au lot n°1 : Travaux de VRD .....	10
2.	Avenant n°1 au lot n°2 : Aménagements paysagers .....	10
3.	Avenant n°1 au lot n°3 : Travaux de renouvellement AEP et fourreaux .....	11
4.	Avenant n°1 au lot n°4 : Ouvrages bois .....	11
39.	Adhésion au Contrat de Destination Touristique .....	11
40.	Aquaclub de Belle Dune - Poursuites judiciaires auprès de l'entreprise BAILLE .....	12
III.	Questions diverses .....	12

## Réunion du Comité Syndical du 28 mai 2024

✓

### I. PRESENTS

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 9 avril 2024, le Comité Syndical du Syndicat Mixte s'est réuni le mardi 28 mai 2024 à Garopôle à Abbeville sous la Présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Syndicat Mixte.

**Membres** : 36

**Présents** : 23

**Nombre de Votants** : 23 (22 pour les Comptes Administratifs)

**Nombre de Voix** : 43 (40 pour les Comptes Administratifs)

### Assistaient à cette réunion

#### Membres titulaires

##### Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Brigitte LHOMME
- Madame France FONGUEUSE
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Monsieur Angelo TONOLLI
- Madame Julie VAST

##### Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET (Fort-Mahon Plage)
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN (Ponthoile)
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN (Lanchères)
- Monsieur Daniel LENNE (Boismont)
- Monsieur Martial BALSAMO (Noyelles-sur-Mer)
- Monsieur Bernard DUCROCQ (Pendé)
- Monsieur Jean GORRIEZ (Saigneville)
- Monsieur Dominique COCQUET (Saint-Quentin-en-Tourmont)
- Monsieur Laurent CHOLET (Ault)

##### Représentants des EPCI

- Monsieur Eric KRAEMER, Vice-président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Marcel LE MOIGNE, Vice-président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs

##### Membres suppléants :

##### Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jannick LEFEUVRE

##### Représentants des Communes

- Madame Marie-Jeanne MERLIN (Le Crotoy)
- Monsieur René FICHAUX (Quend)

##### Représentants des EPCI

- Monsieur Pascal LEFEBVRE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
- Monsieur Dominique HENOCQUE, Conseiller Communautaire de la Baie de Somme

## ABSENTS EXCUSES :

### Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Madame Monique EVRARD
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Madame Zohra DARRAS

### Représentants des Communes

- Monsieur Raynald BOULENGER (Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly)
- Monsieur Philippe EVRARD (Le Crotoy)
- Monsieur Guy TAECK (Favières)
- Madame Dominique MALLET (Woignarue)
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE (Cayeux-sur-Mer)
- Monsieur Daniel CHAREYRON (Saint-Valery-sur-Somme)
- Monsieur Jean-Marie MACHAT (Estreboeuf)
- Monsieur Vincent ROUSSELIN (Mers-les-Bains)
- Monsieur Marc VOLANT (Quend)
- 

### Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT, Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre,
- Monsieur Pascal DEMARTHE, Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE, Conseiller Communautaire de la Baie de Somme
- Monsieur Eddie FACQUE, Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs

### Autres personnalités excusées

- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Développement de la Personne et des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Madame Cécile WACHTER, Adjointe au Directeur Général Adjoint Développement de la Personne et des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Pascal TAVERNE, Comptable SGC Baie de Somme

### Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur Sébastien BACQUET
- Monsieur François GOUDEAU
- Madame Corinne VASSALLI
- Monsieur Thierry BALESDENT
- Madame Valérie MONFLIER

## II. SYNTHÈSE

### 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 5 février 2024

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 25 mars 2024.**

*Collège des Membres du Département : 24*

*Collège des Membres des Communes : 11*

*Collège des Membres des EPCI : 8*

#### Rapports regroupés du n° 2 au n° 8 – Comptes de Gestion

Le Président a présenté les Comptes de Gestion pour l'exercice 2023 établi par le Comptable Public qui présentent un résultat conforme aux Comptes Administratifs 2023. Il a informé les membres que le Comptable Public attestait que les opérations étaient régulières et n'appelaient ni observations, ni réserves de sa part.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de constater l'identité de valeurs entre les Comptes Administratifs 2023 et les Comptes de Gestion 2023 du Budget Principal et d'approuver les Comptes de Gestion 2023 du Budget Principal.**

*Collège des Membres du Département : 24*

*Collège des Membres des Communes : 11*

*Collège des Membres des EPCI : 8*

#### Rapports regroupés du n° 9 au n° 15 – Comptes Administratifs

Le Président a rappelé aux membres qu'en sa qualité de Président, il ne pouvait pas participer au vote des Comptes Administratifs. Il a demandé à Alain BAILLET, 1<sup>er</sup> Vice-Président de présider la séance du Comité Syndical afin de faire procéder au vote de l'ensemble de ces rapports.

Au vu comptes administratifs du Budget du Syndicat Mixte et de ses Budgets Annexes, qui ont été présentés aux élus dans les rapports 9 à 15, il a été constaté des identités de valeurs entre l'ensemble de ces comptes.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, a décidé, à l'unanimité, d'approuver les Comptes Administratifs 2023 du Budget Principal du Syndicat Mixte.**

*Collège des Membres du Département : 21*

*Collège des Membres des Communes : 11*

*Collège des Membres des EPCI : 8*

#### Rapports regroupés du n° 16 au n° 22 – Affectations des Résultats

Le Président a présenté les rapports sur l'affectation des Résultats.

L'affectation des résultats concerne les résultats de la section de fonctionnement qu'on propose d'affecter en section de fonctionnement pour tous les budgets sauf pour le Budget Annexe du Plan Vélo, le Budget Annexe "Gestion des Propriétés du Conservatoire du Littoral" et celui du Centre Conchylicole où il a été proposé l'affectation en section d'investissement afin de couvrir le besoin d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'ensemble de ces rapports.**

## Rapports regroupés du n° 23 au n° 29 – Budgets Supplémentaires

Les Budgets Supplémentaires qui ont été présentés aux élus intègrent la reprise des résultats et des Restes à Réaliser de 2023 et des inscriptions nouvelles détaillées dans les délibérations pour certains budgets.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les Budgets Supplémentaires 2024 du Budget Principal du Syndicat Mixte au niveau du chapitre et d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant au Syndicat Mixte de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.*

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des Communes : 11

Collège des Membres des EPCI : 8

### 30. Budget Supplémentaire 2024 – Budget Consolidé

Le Budget supplémentaire 2024 consolidé se présente comme suit :

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
<b>Dépenses</b>			
Budget principal		12 970 968,08 €	12 970 968,08 €
Centre Conchylicole	40 000,00 €	238 272,14 €	278 272,14 €
Zac Royon	226 012,25 €		226 012,25 €
Zac du moulinet	1 796,89 €		1 796,89 €
Gestion prop CEL	10 000,00 €	1 145 955,63 €	1 155 955,63 €
Zac Frange Nord Quend	3 850,32 €		3 850,32 €
Gestion du Plan Vélo		860 052,33 €	860 052,33 €
<b>Total Dépenses Syndicat Mixte</b>	<b>281 659,46 €</b>	<b>15 215 248,18 €</b>	<b>15 496 907,64 €</b>
<b>Recettes</b>			
Budget principal	1 939 465,93 €	14 263 508,30 €	16 202 974,23 €
Centre Conchylicole	101 952,83 €	238 272,14 €	340 224,97 €
Zac Royon	226 012,25 €		226 012,25 €
Zac du moulinet	1 796,89 €	45 819,44 €	47 616,33 €
Gestion prop CEL	92 471,24 €	1 145 955,63 €	1 238 426,87 €
Zac Frange Nord Quend	3 850,32 €	88 986,31 €	92 836,63 €
Gestion du Plan Vélo		975 467,45 €	975 467,45 €
<b>Total Recettes Syndicat Mixte</b>	<b>2 365 549,46 €</b>	<b>16 758 009,27 €</b>	<b>19 123 558,73 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>2 083 890,00 €</b>	<b>1 542 761,09 €</b>	<b>3 626 651,09 €</b>

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Supplémentaire 2024 consolidé du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.*

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des Communes : 11

Collège des Membres des EPCI : 8

### 31. Frais de déplacement Vélomaritime Eurovélo 4 - Comité de Pilotage le Mont Saint-Michel

Le Président a rappelé aux membres que le Syndicat Mixte est adhérent au Comité d'Itinéraires de la Vélomaritime.

Cette année, le Comité de Pilotage stratégique de la Vélomaritime a été organisé au Mont-Saint-Michel les 16 et 17 mai dernier.

A cette occasion, l'élue en charge du Plan Vélo ainsi que le chef de projet mobilité se sont rendus au Mont-Saint-Michel

Les frais d'hébergements s'élèvent à 131€ par personne.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de prendre en charge les frais d'hébergements correspondants, sur pièces justificatives et à hauteur de 131 € par personne.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des Communes : 11

Collège des Membres des EPCI : 8

## 32. Gestion du Personnel

### 1. Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Somme

Le Président a informé les membres que par délibération en date du 15 juin 2010, le Syndicat Mixte a donné délégation au Centre de Gestion de la Somme pour le suivi médical des agents.

Compte-tenu de l'évolution de la réglementation, il convient de signer une nouvelle convention avec le Centre de Gestion de la Somme.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le renouvellement de l'adhésion du Syndicat Mixte au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Somme et a autorisé le Président à signer la convention correspondante avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et d'inscrire les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.**

### 2. Prime Exceptionnelle Pouvoir d'achat (PEPA)

Le Président a rappelé aux membres que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a été instaurée, sous conditions, pour les agents de la Fonction Publique Territoriale.

Il a également rappelé que la prime est soumise à plusieurs conditions cumulatives :

- avoir été nommé ou recruté par un employeur public avant le 1er janvier 2023 ;
- être employé et rémunéré par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3 250 € bruts mensuels en moyenne).

Il a informé l'assemblée qu'il était favorable au versement de cette prime aux agents éligibles en limitant le montant à 200 € net et que le coût chargé pour la structure était d'environ 10 500 €.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'octroi d'une prime « pouvoir d'achat » de 200 € net aux agents éligibles.**

### 3. Création d'emploi Animateur Natura 2000 – Service Environnement

Le Président a rappelé aux membres qu'afin d'obtenir un appui supplémentaire dans la gestion Natura 2000, un agent avait été recruté le 17 avril 2023 au poste d'animateur Natura 2000 en Contrat à Durée Déterminée pour accroissement d'activité pour une durée d'un an.

Les besoins du service nécessitant la prolongation de ce renfort et l'aide supplémentaire étant reconduite pour ce poste (100 % Natura 2000), il a été proposé de créer au tableau

des effectifs, un poste d'Animateur Natura 2000 au grade d'Ingénieur Territorial et de proposer à cet agent un contrat de travail sur un emploi permanent.

Ce contrat sera d'une durée d'un an renouvelable.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la création d'un poste d'Ingénieur Territorial au tableau des effectifs, de modifier le tableau des effectifs en conséquence et a autorisé le Président à signer le contrat de travail correspondant à compter du 17 juin 2024.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des Communes : 11

Collège des Membres des EPCI : 8

### **33. Saint-Valery-sur-Somme - Aménagement d'une aire naturelle de stationnement en entrée de ville /Avenant n°1 au lot n°1 Voirie et réseaux divers**

Le Président a rappelé aux membres que par délibération en date du 22 mai 2023, le Syndicat Mixte a retenu le marché passé avec le titulaire, l'entreprise STPA, pour le lot n°1, pour l'aménagement d'une aire naturelle de stationnement en entrée de ville à Saint-Valery-sur-Somme (80) pour un montant de 962 716,06 € HT.

Suite à des modifications techniques non substantielles ainsi qu'aux intempéries, le marché a été modifié.

Les plus et moins-values ont été reprises en séance.

Le montant de l'avenant n°1 au lot n°1 implique des modifications de prix pour un montant de - 47 797,17 € HT sur le marché initial.

Suite au présent l'avenant n°1 le marché est porté à la somme de 914 918,89 € HT soit 1 097 902,67 € TTC soit une diminution de -4,96 % par rapport au montant du marché initial.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver cet avenant n°1 et a autorisé le Président à le signer ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des Communes : 11

Collège des Membres des EPCI : 8

### **34. ZAC Frange Nord de Quend - Avenant au Protocole avec HOMA Groupe**

Le Président a rappelé qu'un protocole d'exclusivité avait été signé avec HOMA GROUPE en dates des 23 et 29 janvier 2024.

Ce protocole prévoyait une fin d'exécution à la signature de la promesse de vente et au plus tard le 15 avril 2024.

Cependant, en raison des démarches administratives qui restent à faire aboutir pour la signature de la promesse de vente, ce délai doit être prorogé jusqu'au 15 juillet 2024.

Il est également prévu que ce délai pourra être à niveau prolongé au-delà du 15 juillet 2024 pour une durée de 3 mois.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant au protocole avec HOMA Groupe et a autorisé le Président à le signer.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des Communes : 11

Collège des Membres des EPCI : 8

## 35. PAPI - Signatures d'avenants

### 1. **Marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement des Bas-Champs et Somme-Authie (sous système Authie-Sud) - Lot n°2 : Système d'endiguement Somme - Authie - Avenant n°7**

Le Président a informé les membres qu'un marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement des Bas-Champs et Somme-Authie (sous système Authie-Sud) - Lot n°2 : Système d'endiguement Somme - Authie, a été conclu avec le Cabinet Artélia à Echirrolles.

Un dépôt en tranches d'autorisations successives s'avère nécessaire. Artelia a revu son offre pour la réalisation des dossiers réglementaires.

Cet avenant n°7 implique une évolution du montant des études de phase 4 de 387 150 €HT à 276 125 €HT soit -111 025 € HT.

Suite au présent avenant n°7 le marché est porté à la somme de 3 013 095,00 € HT soit 3 615 714,00 € TTC soit une diminution de -3,98 % par rapport à l'avenant 6 mais une augmentation de 8,02 % par rapport au montant du marché initial.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 mai 2024 et a émis un avis favorable quant à la passation de cet avenant.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver cet avenant n°7 et a autorisé le Président à le signer ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

### 2. **Actualisation du diagnostic de vulnérabilité aux inondations du territoire, dans le cadre du PAPI n° 2 et de la stratégie littorale « Bresle-Somme-Authie » - Avenant n° 1**

Le Président a rappelé aux membres qu'un marché a été passé le 24 janvier 2024 concernant l'Actualisation du diagnostic de vulnérabilité aux inondations du territoire, dans le cadre du PAPI 2 et de la stratégie littorale « Bresle-Somme-Authie » pour un montant de 158 900 €HT, soit 190 680 €TTC.

Il prévoyait de repartir des modèles du PAPI 1, réalisés entre 2013 et 2015, pour remodeliser les échéances « futures » et justifier la viabilité de l'Analyse Coûts Bénéfices (ACB) selon une approche complète. Une actualisation des modélisations du PAPI s'avère donc nécessaire.

Le présent avenant n°1 a pour objet la réalisation de 26 nouveaux calculs de modélisation.

Le montant de ce dernier s'élève à 27 000,00 € HT, soit 32 400,00 € TTC, soit une augmentation de 16,99 % par rapport au marché initial.

Le nouveau montant du marché après avenant s'élève à 185 900 €HT, soit 223 080 € TTC.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver cet avenant n°1 et a autorisé le Président à le signer ainsi que l'ensemble des actes s'y rapportant.***

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des Communes : 11

Collège des Membres des EPCI : 8

## 36.- Accompagnement dans la démarche de labellisation - Green Destination

Le Président a informé les membres que dans le cadre du renouvellement du label Grand Site de France Baie de Somme, il est nécessaire de prévoir des outils d'évaluation. Dans ce cadre, la société Eurakom a accompagné le Syndicat Mixte dans la première étape de la démarche Green Destinations.



L'aboutissement de cette première étape s'est finalisé par l'attribution d'un prix lors du salon international du tourisme de Berlin début mars.

Le Syndicat Mixte a souhaité poursuivre cette reconnaissance avec l'obtention de la certification, véritable outil de mesure de l'évolution de la destination sur le plan durable.

Pour ce faire, la société Eurakom, a proposé au Syndicat Mixte un accompagnement pour les 2 années à venir, pour un coût de 23 418 € TTC.

Le Conseil départemental de la Somme, intéressé par cette démarche, accompagnera le Syndicat Mixte à hauteur de 50 % via une entrée tourisme. Les 50 % restants seront pris sur le budget de fonctionnement du Syndicat Mixte.

Parallèlement à cela et suite au déplacement du Président à Berlin, Albert Salman, Président de la Fondation Green Destinations, a invité le Syndicat Mixte à rejoindre le projet International « Good Travel Alliance » en tant que membre fondateur. C'est une belle opportunité d'inscrire la Baie de Somme dans une logique de coopération internationale et de peser sur l'évolution des standards mondiaux.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le devis d'un montant de 23 418 € TTC permettant de poursuivre la démarche Green Destinations et a autorisé le Syndicat Mixte à rejoindre comme membre fondateur le projet « Good Travel Alliance ».**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des Communes : 11

Collège des Membres des EPCI : 8

### **37. Service Environnement, pôle Gestion des Milieux Naturels - Campagne de chasse 2023-2024 / Paiement des bracelets**

Le Président a rappelé aux membres que des bracelets chevreuils, sangliers et mouflons ont été attribués au Syndicat Mixte par la Fédération des Chasseurs de la Somme, afin d'effectuer des prélèvements sur les terrains du Conservatoire.

Le montant total à payer s'élève à 5 760,87 € dont 2 295,15 € de contribution territoriale, 175,72 € de cotisation et 3 290 € de bracelets.

Pour ce qui concerne les plans de chasse réalisés avec la participation de Sociétés Communales de Chasse, il sera demandé à ces dernières de s'engager à rembourser au Syndicat Mixte, l'intégralité du coût des bracelets, attribués sur le site ou la part de site concernées.

Le Président a rappelé les Sommes à rembourser au Syndicat Mixte par les Associations de chasse :

- Société communale de chasse de Fort-Mahon : 475,00 € ;
- Société communale de chasse d'Arry : 300,00 € ;
- Société communale de chasse de Mers-les-Bains : 405,00 € ;
- Association de chasse des habitants, propriétaires et usager de la basse vallée : 500,00 € ;
- Association de chasse de Saint-Quentin-en-Tourmont et Quend : "La Mer en Terre" : 1 310,00 €

La saison de chasse ayant été très restreinte, l'Association de Chasse "La Mer en Terre" souhaite une prise en charge d'une partie des bracelets, soit 750 €. La somme à rembourser par cette Association au Syndicat Mixte serait donc de 560 €.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à émettre les factures correspondant aux remboursements des bracelets aux différentes Sociétés de chasse.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des Communes : 11

Collège des Membres des EPCI : 8

### **38. Parc du Marquenterre - Valorisation paysagère et gestion des accès et des flux - Passations d'avenants**

#### **1. Avenant n°1 au lot n°1 : Travaux de VRD**

Le Président a rappelé aux Membres que le Comité Syndical a retenu le marché passé avec le titulaire l'entreprise STPA – Etablissement de L'hotellier Travaux Publics pour le lot n°1 pour un montant total de 714 959,33 € HT.

L'avenant a pour objet des prestations supplémentaires non prévues au Bordereau des Prix Unitaires que vous pouvez retrouver listées dans le rapport.

Le coût total des prestations supplémentaires s'élève à 81 113,52 € HT.

Le coût total des prestations non réalisées s'élève à - 85 270,44 € HT

Le montant total des quantités augmentées est de 15 137,46 € HT

Le montant total des quantités diminuées est de - 11 992,32 € HT

Ainsi cet avenant n°1 au lot n°1 implique des modifications de prix pour un montant de - 1 011,78 € HT sur le marché initiale.

Suite au présent l'avenant n°1 le marché est porté à la somme de 713 947,55 € HT, soit 856 737,06 € TTC soit une diminution de - 0,14 % par rapport au montant du marché initial.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver cet avenant n°1 au lot 1 et a autorisé le Président à le signer ainsi que l'ensemble des actes s'y rapportant**

#### **2. Avenant n°1 au lot n°2 : Aménagements paysagers**

Le Président a rappelé aux Membres que par délibération en date du 6 février 2023, le Comité Syndical a retenu le marché passé avec l'entreprise SARL TELLIER PAYSAGE pour le lot n°2 pour un montant total de 78 947,90 € HT.

L'avenant a pour objet les prestations supplémentaires suivantes non prévues au Bordereau des Prix Unitaires :

**Modification N°1** : Pose d'un portail fléau

**Modification N°2** : Modifications esthétiques dans le parking

**Modification N°3** : Hydroseeding sur le parking

Le coût total des prestations non réalisées s'élève à - 16 807,50 € HT.

Ainsi cet avenant n°1 au lot n°2 implique des modifications de prix pour un montant de - 1 227,35 € HT sur le marché initiale.

Suite au présent l'avenant n°1 le marché est porté à la somme de 77 720,55 € HT, soit 93 264,66 € TTC soit une diminution de - 1,55 % par rapport au montant du marché initial.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver cet avenant n°1 au lot 2 et a autorisé le Président à le signer ainsi que l'ensemble des actes s'y rapportant.**

### 3. Avenant n°1 au lot n°3 : Travaux de renouvellement AEP et fourreaux

Le Président a rappelé aux Membres que par délibération en date du 6 février 2023, le Comité Syndical a retenu le marché passé avec le titulaire l'entreprise SADE pour le lot n°3 pour un montant de 162 555,00 € HT.

L'avenant a pour objet les prestations supplémentaires non prévues au Bordereau des Prix Unitaires suivantes :

- **Modification N°1** : Rabattement de nappes :
- **Modification N°2** : Suppression du câble télécom :

Ainsi cet avenant n°1 au lot n°3 implique des modifications de prix pour un montant de 26 628,18 € HT sur le marché initiale.

Suite au présent l'avenant n°1 le marché est porté à la somme de 189 183,18 € HT soit 227 019,82 € TTC soit une augmentation de 16,38 % par rapport au montant du marché initial.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver cet avenant n°1 au lot 3 et a autorisé le Président à le signer ainsi que l'ensemble des actes s'y rapportant.**

### 4. Avenant n°1 au lot n°4 : Ouvrages bois

Le Président a rappelé aux Membres que par délibération en date du 6 février 2023, le Comité Syndical a retenu le marché passé avec le titulaire l'entreprise MARCANTERRA SAS pour le lot n°4 pour un montant de 94 627,00 € HT.

L'avenant a pour objet des prestations supplémentaires non prévues au Bordereau des Prix Unitaires suivantes :

- **Modification N°1** : Suppression des ouvrages :
- **Modification N°2** : Platelage PMR :

Ainsi cet avenant n°1 au lot n°4 implique des modifications de prix pour un montant de – 1 014,00 € HT sur le marché initiale.

Suite au présent l'avenant n°1 le marché est porté à la somme de 93 613,00 € HT soit 112 335,00 € TTC soit une diminution de – 1,07 % par rapport au montant du marché initial.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver cet avenant n°1 au lot 4 et a autorisé le Président à le signer ainsi que l'ensemble des actes s'y rapportant.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des Communes : 11

Collège des Membres des EPCI : 8

### 39. Adhésion au Contrat de Destination Touristique

Le Président a informé les membres que le Contrat de Destination Touristique "Baie de Somme Picardie Maritime" formalise, à l'échelle de la destination *Baie de Somme Picardie Maritime*, un cadre de partenariat pour assurer le pilotage, l'animation et la mise en œuvre d'une démarche stratégique de développement touristique partagé.

Il correspond à l'identification d'orientations partagées et à la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel pluriannuel. Il a pour objectif de renforcer la cohérence et la synergie des politiques et des interventions publiques en matière de développement touristique sur le territoire concerné par le présent contrat.

**Considérant l'intérêt de rejoindre la gouvernance du Contrat de destination "Baie de Somme Picardie Maritime", et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le Contrat de Destination Touristique "Baie de Somme Picardie Maritime", ainsi que les documents y afférents.**

Collège des Membres du Département : 24  
Collège des Membres des Communes : 11  
Collège des Membres des EPCI : 8

#### **40. Aquaclub de Belle Dune - Poursuites judiciaires auprès de l'entreprise BAILLE**

Le Président a informé les membres que le Syndicat Mixte a procédé au lancement des consultations pour le marché de restructuration de l'Aquaclub Belle Dune.

La Régie Personnalisée Destination Baie de Somme a pris effet fin 2021. Par conséquent, les poursuites judiciaires auprès de l'Entreprise Baille doivent être engagées au nom du Syndicat Mixte et de la Régie.

Subsiste le contentieux avec l'entreprise de carrelage.

Du côté de la maîtrise d'œuvre, il a été obtenu un accord de principe en vue de signer un protocole transactionnel à hauteur de 305 000 € avec son engagement, pour assister le Syndicat Mixte dans le contentieux avec le carreleur.

Il est donc envisagé de lancer une action en justice contre le carreleur : demande de référé-expertise et en parallèle désignation d'un médiateur dans la recherche ultime d'un accord amiable.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Syndicat Mixte à engager la procédure contentieuse au profit de l'entreprise du carreleur et a autorisé le Président à signer le protocole transactionnel avec la maîtrise d'œuvre.**

Collège des Membres du Département : 24  
Collège des Membres des Communes : 11  
Collège des Membres des EPCI : 8

### **III. Questions diverses**

Monsieur HAUSSOULIER demande si les Maires des Communes ont bien été invités à participer à la réunion Authie.

Madame MERLIN demande des explications sur les 84 critères de développement durable. Elle souhaite être informée des travaux de la digue Jules Noiret.

Le Président indique que la digue nécessite des travaux de rehaussement.

La séance est levée à 19 Heures 00.

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité les 31 mai 2024, 3 juin et 6 juin 2024.

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité, par les membres du Comité Syndical en date du 28 juin 2024.

  
Stéphane HAUSSOULIER  
Président  
GRAND LITTORAL